

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 22 décembre 2015**

**Convocation en date du 15 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt deux décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RAULT Serge, Maire.

**Etaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Jacques GUILBOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mme Anne Marie DEFAY, Mr Patrick HENRIOT, Mr Daniel BLANC, , Mme Hélène CONDUCTIER, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON

**Absents représentés :** Mme Joëlle CHABERT donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON

**Absents excusés :** Mr Camille SCHLITTER

**Secrétaire de séance :** Mme MOUSSY Véronique

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 27 octobre 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**I – Demande de subvention**

**a) Aménagement de la place de l'Eglise :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance pour la Commune du projet d'aménagement de la Place de l'Eglise. Ce programme constitue l'action n°1 de l'étude d'aménagement global du bourg menée dans le cadre du COCA signé avec le Département de la Loire. Son coût estimatif est de 91 905 € HT.

La Commune de Saint Pierre peut prétendre à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux sur la ligne « aménagement de place et de centre village, embellissement de centre - bourg » ; le taux de subvention varie de 20 à 35% du montant HT.

Dans l'hypothèse la plus favorable, sur un montant HT, le plan de financement de l'opération pourrait donc se présenter comme suit :

- Département de la Loire	:	17 190 €
- Etat DETR (35 %)	:	32 167 €
- Commune de St Pierre de Bœuf	:	<u>42 548 €</u>
Total	:	91 905 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le programme d'aménagement de la Place de l'Eglise, et le plan de financement de cette opération, d'un coût estimatif de 91 905 € HT soit 110 286 € TTC, tel que présenté par Monsieur le Maire, et sollicite les aides financières de l'Etat au titre de la DETR,

**b) Aménagement locaux des services techniques:**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'aménager un nouveau local des services techniques. Son coût estimatif est de 21 475.06 €.

La Commune de Saint Pierre peut prétendre à une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux sur la ligne « Extension, construction et reconstruction de bâtiments communaux » ; le taux de subvention varie de 20 à 35% du montant HT, avec majoration de 10 % pour les travaux de performance énergétique.

Dans l'hypothèse la plus favorable et dans la limite de 80 % de subvention sur un montant HT, le plan de financement de l'opération pourrait donc se présenter comme suit :

- Etat DETR (45 %)	:	9 664.00 €
- Commune de St Pierre de Bœuf	:	<u>11 811.00 €</u>
Total	:	21 475.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le programme d'aménagement des locaux des services techniques et le plan de financement de cette opération, d'un coût estimatif de 21 475.06 € HT soit 25 770.07 € TTC, tel que présenté par Monsieur le Maire, et sollicite les aides financières de l'Etat au titre de la DETR,

## II – Convention éclairage avec la commune de Malleval

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie du réseau d'éclairage public de la Commune de Malleval est alimentée depuis une armoire électrique située sur la commune de Saint Pierre de Bœuf qui a en charge le fonctionnement et la maintenance.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la commune de Malleval ayant pour objet de définir les modalités du financement de cette partie du réseau d'éclairage public comprenant 20 points lumineux, par laquelle la commune de Malleval rembourse à la commune de Saint Pierre de Bœuf les dépenses réglées à cet effet.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la signature de la convention avec la commune de Malleval pour une durée de 3 ans.

## III – Décisions Modificatives

### Budget communal

- Décision modificative n°8 :

<b>Dépenses</b>	Compte 6411 chapitre 012 :	+ 7 367.13 €
	Compte 6811 chapitre 042 :	+ 8 612.67 €
<b>Recettes</b>	Compte 7817 chapitre 042 :	+ 16 000.00 €

- Décision modificative n° 9 :

<b>Dépenses</b>	Compte 2041581 chapitre 204 :	+ 12 262.74 €
	Compte 168758 chapitre 16 :	+ 1 000.00 €
	Compte 2313 chapitre 23 :	- 5 687.12 €
	Compte 4912 chapitre 040	+ 16 000.00 €
<b>Recettes</b>	Compte 2804 chapitre 040	+ 8 612.87 €
	Compte 21578 chapitre 040	+ 2 700.01 €
	Compte 2041512 chapitre 204	+ 12 262.74 €

### Budget assainissement

- Décision modificative n°2 :

<b>Dépenses</b>	Compte 1391 chapitre 040	+ 30 000.00 €
<b>Recettes</b>	Compte 1391 chapitre 13	- 30 000.00 €

- Décision modificative n°3 :

<b>Dépenses</b>	Compte 6585 chapitre 65	+ 3 500.00 €
<b>Recettes</b>	Compte 706121 chapitre 70	+ 3 500.00 €

#### IV – Amortissement subvention d'équipement et local commercial

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire indiquant « des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national ». Par ailleurs, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les dotations aux amortissements de ces immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes,

Ces durées d'amortissement seront applicables à partir de l'exercice 2012.

De plus, Monsieur le Maire rappelle les achats de bâtiments en 2014 pour 150 000 € et en 2015 pour 52 374.31 €.

Ces locaux ayant une destination commerciale, la commune a obligation de les amortir.

Le Conseil Municipal, unanime, décide d'amortir les bâtiments communaux à des fins commerciales, pour une durée de 20 ans et d'amortir le chapitre 204, comme suit :

- ✓ 5 ans pour le financement des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consentis aux entreprises, non mentionnées ;
- ✓ 15 ans pour le financement des biens immobiliers ou des installations,
- ✓ 30 ans pour le financement des projets d'infrastructures d'intérêt national.

#### V – Reprise provision pour risque de dépréciation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°2098 du 7 décembre 2009 sur la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels pour un montant de 16 000 € correspondant à l'estimation du risque de non recouvrement de la recette due pour l'occupation de l'ancienne cafétéria. Il rappelle également la délibération N°26-06-2012-6 en date du 19 juin 2012 précisant l'admission en non valeur des titres de recettes des années 2007 et 2008 pour un montant de 15 513.59 €.

Sur demande de Mr le Trésorier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la reprise de la provision pour risques et charges exceptionnels d'un montant de 16 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la reprise de la provision pour risques et charges exceptionnels de 16 000 €

#### VI – Tarif assainissement – année 2016

Le Conseil Municipal, unanime, décide de maintenir les tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2016.

	Abonnement annuel		Prix du m3 consommé	
	Rappel 2015	2016	Rappel 2015	2016
ASST	46,50 €	46,50 €	0,92 €	0,92 €

#### VII – Révision loyer caisse d'épargne

Le Conseil Municipal unanime vote une augmentation du loyer de la Caisse d'Epargne de 0,02%, conformément à l'Indice de Référence des Loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015. La location semestrielle s'élèvera ainsi à 454,23 €.

## VIII –Location d’une parcelle de terrain agricole – Tarif 2015-2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant de la location d’une parcelle de terrain agricole au Gaec St Pierre Fruits, au vu de l’arrêté préfectoral constatant la valeur des fermages à compter du 1er octobre 2015 jusqu’au 30 septembre 2016, portant la variation de l’indice des fermages à + 1,61 %.

Il propose de fixer le montant annuel de la location de la parcelle cadastrée A n°2478, d’une contenance de 1 660 m<sup>2</sup>, à 36.37 € pour 2015-2016.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le montant de 36.37 € pour 2015-2016.

## IX- Convention SPA et SAUV

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire la convention de fourrière conclue chaque année avec la SPA de Lyon qui se charge de l’accueil des animaux contre paiement d’une prestation de 0.28 € par an et par habitant.

Monsieur le Maire leur propose également de signer une convention avec la SAUV pour la prise en charge des animaux errants en vue de les conduire au refuge SPA de Brignais pour 112.50 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal à l’unanimité, approuve la signature des conventions.

## X – Travaux éclairage

Monsieur Patrick HENRIOT expose au Conseil Municipal qu’il y a lieu d’envisager des travaux d’ajout point lumineux dit –Malignon-.pour un montant de 430.00 € HT.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d’ouvrage des travaux

Le Conseil Municipal, unanime, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d’ouvrage des travaux « Ajout point lumineux lieu dit – Malignon » et approuve le montant des travaux de 430.00 € HT. Le Conseil Municipal décide d’amortir ce fonds de concours en un an.

## XI – Divers

- ✓ Monsieur Christian CHAMPELEY informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Mme PELISSIER Bernadette au 31/12/2015.
- ✓ Monsieur Pierre-Marie CHEVAL énonce les divers travaux prévisionnels pour 2016 :
  - Aménagement local employés communaux,
  - Toiture garderie,
  - Peinture école,
  - Installation de bouches incendie,
  - Accessibilité Mairie,
  - Curage du cours d’eau « La Patouse ».

Le lancement de ces différentes propositions sera examiné lors de l’élaboration du budget 2016.

- ✓ Monsieur Jacques GUILBOT présente l’achat d’un écran de projection 4\*3 m. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense de 299.00 € TTC

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55**

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
22-12-2015-1	Aménagement de la place de l'Eglise : Demande de subvention DETR 2016
22-12-2015-2	Aménagement locaux services techniques : Demande de subvention DETR 2016
22-12-2015-3	Convention de réseau éclairage public avec la commune de Malleval
22-12-2015-4	Amortissement subvention d'équipement et local commercial
22-12-2015-5	Reprise provision pour risque de dépréciation des comptes tiers
22-12-2015-6	Tarif assainissement – année 2016
22-12-2015-7	Révision loyer – Caisse d'épargne 2016
22-12-2015-8	Location d'une parcelle de terrain agricole – Tarif 2015-2016
22-12-2015-9	Convention fourrière 2016 SPA
22-12-2015-10	Convention de fourrière 2016 - SAUV
22-12-2015-11	Travaux éclairage public
DM N°8	Décision modificative
DM N°9	Décision modificative
DM N°2	Décision modificative– budget assainissement
DM N°3	Décision modificative- budget assainissement

La secrétaire de Séance  
Mme MOUSSY Véronique

Le Maire  
Serge RAULT

